



COMMUNIQUÉ

L'honorable Claudette Tardif, Ph.D., sénatrice

Pour diffusion immédiate

LA SÉNATRICE CLAUDETTE TARDIF SOUTIENT LE PROJET DE LOI S-220

OTTAWA (4 novembre 2010) - La sénatrice Claudette Tardif s'est prononcée aujourd'hui en faveur de l'adoption du projet de loi S-220, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (communications avec le public et prestation des services).

Ce projet de loi est l'initiative de la sénatrice franco-manitobaine, l'honorable Maria Chaput. La raison d'être de ce projet de loi s'inscrit dans le nouveau contexte démographique et sociolinguistique des communautés de langue officielle en situation minoritaire. La Partie IV de la *Loi sur les langues officielles* n'a pas été modifiée depuis 1988 et il est impératif que le gouvernement y apporte des changements afin d'harmoniser la Loi à la réalité d'aujourd'hui.

« C'est un droit fondamental que les communautés de langue officielle en situation minoritaire devraient être en mesure d'exercer auprès des institutions fédérales pour obtenir des communications et des services offerts dans leur langue. Pour s'y faire, la méthode de calcul appliquée par le Règlement doit tenir compte du nombre croissant des personnes qui connaissent l'une ou l'autre des langues officielles, de la spécificité et de la vitalité institutionnelle des communautés en situation minoritaire », souligne l'honorable Claudette Tardif.

J'appuie sans réserve les propos de ma collègue, l'honorable Maria Chaput, qui insiste sur le fait que son projet de loi S-220 est d'une importance capitale pour les communautés francophones et acadienne en situation minoritaire, qui, menacées de pressions assimilatrices, sont essentielles pour notre identité collective et doivent être valorisées et protégées.

Voici, encore une fois, une occasion pour le gouvernement de démontrer concrètement son leadership et son engagement envers la dualité linguistique de notre pays et d'abandonner sa politique de laisser-faire qu'il pratique depuis quatre ans à l'égard des revendications légitimes des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

-30-

Pour plus de détails, veuillez communiquer avec :

Sylvie Boulanger, bureau de l'honorable Claudette Tardif
613.943.3650

Sans frais : 1.800.267.7362

www.claudettetardif.ca